

**Le 25 juin 2009**

Le maire

à

Monsieur le Président de la Chambre Territoriale  
des Comptes

B.P. 2392 – 98846 NOUMEA CEDEX  
Fax : 28 10 70

Nos réf. : SG/em/n° 2820  
Vos réf. : rapport d'observations définitives 09/01/NC du 13 mai 2009 et courrier n°09/129 du 25 mai 2009  
Affaire suivie par : Service des Affaires Générales  
Objet : Réponse de la Ville de Dumbéa au rapport d'observations définitives de la Chambre

Monsieur le Président,

Par courrier ci-dessus référencé, vous me faisiez parvenir le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes de la commune de Dumbéa pour les exercices 2003 à 2006 et de l'examen de la gestion de la commune à partir de 2003.

Après avoir pris connaissance de ce document avec la plus grande attention, j'ai l'honneur de vous indiquer que, sur la période d'observation du rapport, les remarques et recommandations de la Chambre n'appellent de ma part aucune observation particulière.

**Aussi, comme le veut la réglementation, j'ai l'honneur de vous informer que la présentation de ce rapport sera inscrite à l'ordre du jour de notre prochain Conseil Municipal prévu le 20 août 2009, et qu'il sera joint aux convocations adressées à chacun des conseillers.**

Je tenais également à préciser que le nouvel exécutif que j'ai l'honneur de diriger a pleinement pris toute la mesure des problématiques posées par la gestion antérieure de la Ville.

Aussi, avons-nous déjà mis en œuvre concrètement, sur le court et le moyen termes, de nombreuses recommandations et mesures correctives telles que préconisées par la Chambre, plus conformes aux principes de saine gestion d'une collectivité telle que la Ville de Dumbéa.

\*\*\*\*\*

**Ainsi, la Chambre a relevé l'insuffisance de l'encadrement communal, une gestion des personnels parfois irrégulière, une organisation interne présentant de nombreuses déficiences.**

Je tenais donc à vous préciser que, dès mon élection, j'ai choisi de restructurer en profondeur le schéma organisationnel des services de la Ville, notamment par le recrutement – en moins de 12 mois – d'agents d'encadrements expérimentés et compétents : cabinet, secrétariat général, direction des services techniques, service des ressources humaines, service de l'administration générale, chargé de mission informatique, chef de la vie scolaire, responsable de la médiathèque. Je tiens également à préciser que pour chacun de ces recrutements, les avis de vacance de poste lancés ont **tous été pourvus**

**par des fonctionnaires titulaires**, ce qui vient contredire par l'exemple les affirmations de mon prédécesseur sur ses difficultés à trouver un encadrement local et compétent.

Par ailleurs, **les missions de la commune en matière de sécurité et de secours ont été structurées, puis renforcées, avec le quasi doublement des effectifs de la Police Municipale et du Centre de Secours.**

Il s'agissait donc de mobiliser, dans les délais les plus brefs, les compétences et les moyens permettant de remettre en bon ordre de marche l'ensemble des forces vives de la municipalité, à commencer par l'administration générale et financière, ainsi que les services techniques.

De même, il a été procédé à une refonte totale de l'organisation de la communication interne dans une structure hiérarchique rénovée et claire, par la mise en place de procédures internes précises (charte graphique, charte informatique, notes et fiches de procédures, passages obligatoires devant le conseil municipal...), mais également par une responsabilisation accrue de l'encadrement, par une sensibilisation au suivi budgétaire des projets menés par la commune, autant d'objectifs réalisés dès la fin 2008.

**Cette série d'actions**, couplée à une régularisation de la situation anormale d'un grand nombre d'agents (vacataires, mise à niveau des régimes indemnitaires des policiers municipaux et des pompiers ...), **a pu se réaliser tout en contenant l'enveloppe du poste 612 « Charges de personnel » à un milliard de francs environ pour un effectif avoisinant les 250 agents. Malgré leur progression, le ratio à 0,48, rapporté aux recettes réelles de fonctionnement (RRF), reste en deçà du seuil d'alerte de 0,6.**

En outre, en page 30 de votre rapport, il est mentionné que la commune n'a mis en place ni organigramme, ni fiches de poste. **Je vous informe que lors du conseil municipal du 21 avril 2009, la délibération portant réorganisation des services municipaux a été adoptée.** Cette réorganisation permet d'assurer une meilleure coordination des services tant administratifs que techniques. Le point d'orgue de ce projet est le regroupement des services en trois directions, par domaine d'activité et de mission, afin d'assurer une meilleure coordination des moyens, des projets et des actions. Les structures principales de l'organigramme étant désormais posées, des recrutements ultérieurs viseront à combler les postes de directeur administratif et financier, de directeur de la culture, de la jeunesse, des sports et de la prévention.

S'agissant des fiches de poste, la Ville de Dumbéa participe, sous l'égide du Gouvernement, et avec l'ensemble des collectivités publiques, aux **groupes de travail chargés de rédiger des fiches descriptives des métiers**, en vue de produire un répertoire des emplois des services publics de Nouvelle-Calédonie.

Il restera encore à **finaliser les procédures d'évaluation** (la majorité des agents ayant été évaluée pour la première fois fin 2008), **élaborer un plan des carrières** et **poursuivre la mise en place du plan de formation** ébauché dès le budget primitif 2009.

Par ailleurs, **le Comité Technique Paritaire a été créé en octobre 2008, conformément à la délibération du Congrès** (nota : la Ville avait été condamnée à ce titre par le tribunal administratif de Nouméa). Votre rapport (page 29) déplore l'absence de procédure en matière de personnel. Réunie à 2 reprises, à ma demande, cette instance a précisément été consultée sur la mise en œuvre de plusieurs procédures touchant la gestion du personnel (départs à la retraite, congés uniques, prime de fin d'année, gestion prévisionnelle des concours, plan de formation, planning de travail, etc..).

**Cette première série de mesures répond donc aux recommandations de la Chambre quant à l'organisation interne de la Ville. Elles produisent déjà des effets visibles et remarquables administrés**, notamment pour ce qui concerne les services techniques.

\*\*\*\*\*

**En termes d'aménagement du territoire communal, la Chambre territoriale des comptes constate dans son rapport que la politique d'aménagement de la Ville de Dumbéa, a pris un retard important.**

Sur ce point, je vous concède bien volontiers que, si la réorganisation des services communaux et la mise en place d'une véritable politique de ressources humaines ont pu se réaliser dans les délais les plus brefs, la correction des errements en matière d'urbanisme relevés par la Chambre pour la décennie précédente, demandera tout d'abord du temps, mais également de l'investissement et de la cohérence afin

que la commune reprenne, auprès de nos partenaires publics ou privés, sa légitime place. Nous nous y sommes d'ores et déjà attelés avec force et détermination depuis avril 2008.

Pour autant, des mesures à moyen terme ont déjà été prises par les services de la Ville.

S'agissant de **l'inventaire du patrimoine bâti et non bâti**, présenté par la Chambre comme l'une des priorités permettant à la Ville de produire un état de son actif, **celui-ci a d'ores et déjà été confié à un cabinet spécialisé et devrait être définitivement rendu durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2009.**

S'agissant de la **ZAC du Centre Urbain de Koutio, et suivant les recommandations de la Chambre concernant le relogement des squatteurs, la municipalité, par le biais de son Centre Communal d'Action Sociale, a effectivement géré cette question en priorité.** Ainsi trois familles ont été relogées en 2009. À ce jour, la situation s'est bien améliorée, les chantiers d'assainissement et de voirie sont pour l'essentiel achevés tandis que les travaux d'aménagement de la zone située à l'arrière de la médiathèque, ont d'ores et déjà débuté. Une école maternelle sera ainsi livrée dès la rentrée 2010.

S'agissant des **programmes déjà livrés dans les Zones d'Aménagement Concerté de PANDA et DUMBÉA SUR MER (soit les coups partis)**, la Ville n'a de cesse, depuis 12 mois, d'alerter les opérateurs de ces zones concernant une multitude de carences, corrigées progressivement au regard notamment du foncier encore disponible, mais également des équilibres financiers dont la responsabilité échappe pourtant à la municipalité.

**Des études ont d'ores et déjà été lancées, dont les résultats devront notamment être intégrés au Plan d'Urbanisme Directeur dont la révision a commencé.**

S'agissant plus précisément du **Plan d'Urbanisme Directeur, la procédure de révision est d'ores et déjà lancée et a été approuvée par le comité d'aménagement et d'urbanisme de la Province sud, le 28 janvier 2009.** La Ville a ainsi lancé une consultation pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans l'élaboration de cette révision, sur 33 mois. Cependant, cette procédure de révision prendra plusieurs années au vu des besoins, des attentes et des enjeux considérables induits, et qui dépassent largement le simple cadre communal au niveau de l'agglomération. Dans cette attente, la Ville a gelé l'urbanisation de zones précédemment ouvertes pour lesquelles les voiries et réseaux n'avaient pas été créés (schéma d'aménagement de Val Suzon, notamment).

S'agissant de **l'assainissement**, la Ville a lancé une **consultation pour l'élaboration de son Schéma Directeur d'Assainissement**, dont les résultats devraient être rendus en janvier 2010. Par ailleurs, dans un souci de développement durable et de rationalisation des coûts induits, la commune incite au regroupement des diverses stations d'épuration prévues par les Zones d'Aménagement Concerté.

Dans cette optique, la Ville de Dumbéa s'implique désormais résolument dans tous les processus de développement urbain projetés ou déjà en cours, sur son territoire. Elle participe activement à toutes les concertations, ateliers et autres groupes de travail, en incitant vivement les responsables institutionnels, les cabinets et autres organismes privés ou para publics d'urbanisme, délégataires de la maîtrise d'ouvrages implantés ou prévus sur la commune, à la consulter systématiquement. **Ainsi le nouvel exécutif dont j'ai la charge, entend-il exercer pleinement toutes ses compétences et prérogatives en matière de permis de construire, dans un cadre organisationnel interne optimisé et compétent.**

S'agissant enfin des **coûts induits par la mise en exploitation de nouveaux équipements, cette démarche est désormais systématique au niveau des études nouvellement initiées.**

\*\*\*\*\*

**Sur le plan financier, la Chambre relève une situation financière structurellement fragile, qui s'est dégradée entre 2003 et 2007, des résultats insuffisants, proches des seuils d'alerte, des produits insuffisants malgré des dépenses de fonctionnement mesurées jusqu'en 2006, des recettes d'investissement limitées face à d'énormes besoins d'investissement, ainsi qu'un recours problématique mais contraint à l'emprunt confinant au surendettement.**

Consciente du fait qu'elle ne dispose que d'une marge de manœuvre exigüe, la municipalité s'est immédiatement efforcée de maîtriser ses dépenses de fonctionnement en **incitant notamment à réduire ses coûts de fournitures, d'énergie et de télécommunications.**

Les dépenses de festivités ont d'ores et déjà fait l'objet d'économies drastiques, sans pour autant que la qualité des prestations fournies au public n'en pâtisse d'une quelconque façon. A titre d'exemple, la convention de partenariat établie en 2009 entre le Comité de Coordination et d'Animations des Fêtes et Loisirs de Dumbéa (COCAF) et la municipalité, a permis de réduire significativement le coût de la Fête de la Ville (8 millions de francs contre 15 millions en 2008), malgré une fréquentation en hausse de plus de 40 % (19.000 visiteurs).

De même, la Ville a déjà revu sa politique de subventions, sur la base de critères d'attributions et de conventions de partenariats claires, transparentes et précises.

Dans une délibération cadre votée le 29 décembre 2008, les différents postes des produits de gestion (redevances, droits d'entrées dans les équipements...) ont fait l'objet d'une révision et d'un toilettage total. Cette délibération sera désormais réexaminée annuellement.

Au titre des recettes antérieures aujourd'hui irrécouvrables, dès 2009, une première enveloppe a été inscrite au budget primitif 2009 pour 9 millions, avec une prévision d'étalement sur plusieurs exercices, afin d'apurer définitivement cette dette qui fausse les résultats comptables de la collectivité depuis trop d'exercices.

Enfin, après avoir fait appel à un commissaire aux comptes, la Ville va entamer les procédures de dissolution de la SAEM Saint Chef afin de clore définitivement les différentes irrégularités dûment relevées durant les exercices antérieurs.

Enfin, les seules recettes nouvelles dans le système fiscal communal actuel devront résulter d'une meilleure exploitation du foncier et de meilleurs rendements lors de cessions ou concessions. En effet, les autres recettes (centimes additionnels, etc.) sont plafonnées par la réglementation. La seule marge de manœuvre concernerait les produits du domaine, mais dont les tarifs ne peuvent augmenter de manière trop significative, car risquant de produire de nouveaux « restes à recouvrer » débouchant sur des impayés et des non valeurs (voir supra) ; les revenus des Dumbéens étant par ailleurs souvent modestes.

En 2008, la Ville a fait preuve de sa volonté affirmée de désendettement en ramenant l'emprunt de 478 millions de francs prévus au budget primitif par l'ancienne mandature, à moins de 200 millions.

Cependant, tous ces efforts ne généreront que quelques dizaines de millions d'économie qui seront immédiatement absorbés par les charges nouvelles appelées par le fort développement communal.

Pour autant, un début de redressement significatif est déjà à mettre à l'actif de la Ville. Il est d'ailleurs à noter sur ce point que la Trésorerie de la Province Sud félicite la commune pour le redressement opéré en seulement une année, mais confirme la prudence à préserver compte tenu de la très probable diminution en 2009 des recettes du FIP de fonctionnement.

La stratégie de rigueur et de prudence doit donc être maintenue sur au moins 3 ans, afin de poursuivre la consolidation structurelle du budget communal et diminuer l'endettement. Ainsi, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2008 s'élève à 540 millions de francs contre 160 millions en 2007, soit une nette amélioration de 380 millions (+ 237%). Malgré, un déficit de 125 millions en section investissement, le résultat positif cumulé 2008, compte tenu des résultats antérieurs reportés, se chiffre à 495 millions de francs. Avec l'intégration du déficit cumulé des restes à réaliser, soit de 396 millions en investissement, le résultat disponible pour le budget supplémentaire 2009 s'améliore donc et affiche un solde positif de 99 millions.

Dans ces conditions, encore difficiles, la Ville se voit contrainte de différer certaines opérations telle que la construction de nouveaux ateliers communaux, au profit de dépenses plus urgentes en faveur des écoles, de la sécurité, de la jeunesse, de la culture et des sports.

En conclusion, la Chambre « considère que la situation financière de la Ville de Dumbéa est insurmontable » (p.50). Elle estime le financement manquant à 500 millions de francs par an. Ce montant est à rapprocher de la perte de 1,152 milliard estimée par la Chambre des comptes pour la précédente décennie.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il apparaît désormais évident que seule une dotation exceptionnelle et significative de plusieurs centaines de millions, serait à même de *remettre à flot* les finances de la Ville de Dumbéa, et lui permettre ainsi de faire face à un développement démographique qui, depuis la dernière décennie et sur celle à venir, ne connaîtra aucun ralentissement.

\*\*\*\*\*

Vous assurant à nouveau de la ferme volonté de notre nouvel exécutif municipal de se doter de toutes les conditions indispensables à garantir non seulement le redressement mais également le développement harmonieux de Dumbéa, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Le maire,

Georges Naturel